



Arnaque Voiture occasion après roulage de 15 jours

Par **Maya228**, le **02/02/2015** à **14:29**

Bonjour,

J'ai acheté une Opel corsa D de l'année 2000 pour 1500€ sans garantie.

[s]Après 15 jours je suis tombé en panne sur l'autoroute[/s].

J'étais avec 3 passagers (covoiturage)

Une dépanneuse n'était pas loin sur la route et j'ai demandé son aide, très gentil il m'a mis la voiture sur le plateau et l'a déposé chez moi.

Il a regardé le véhicule et m'a dit que c'était l'arbre de transmission qui était cassé et que si j'aurais roulé à plus grande vitesse j'aurais pu me tuer + les passagers !!!!

Je me suis rendu chez le vendeur particulier mais il n'y avait que son épouse. Je lui expliqué le problème et depuis je me rendu à plusieurs reprises chez lui, il n'y a personne!!!!

Je suis obligé d'acheter un nouveau véhicule mais quel est mon recours envers ce vendeur, sachant que j'habite en Belgique. C'est un mois de salaire pour moi.

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **02/02/2015** à **15:34**

Bonjour,

expert pour prouver qu'il s'agit d'un vice caché... Je suppose que le véhicule a pas mal de KM ? Et quant à la notion de garantie, seuls les pro peuvent (doivent ?) vous la fournir.

Par **Maya228**, le **02/02/2015** à **15:53**

Merci pour votre réponse !

J'ai lu que l'expertise coûte entre 400 et peu aller jusqu'à 3000 €. Doit-il me rembourser les frais engendrés pour la procédure càd dépanneuse, frais d'expertise etc... ?